

Les crédits

Le député a comparé le programme à la graine semée. Avant d'occuper ce poste, je cultivais mes propres légumes et je sais pertinemment qu'une toute petite graine peut se transformer en une plante gigantesque. Toutefois, dans le présent cas, même si le gouvernement a l'intention de planter une graine et de la faire croître, nous savons tous au fond de nous-mêmes que ça ne fonctionnera pas. Il existe déjà de nombreux exemples malheureux, quoique certains projets lancés dans le cadre de ce programme seront sans doute excellents. J'en ai parlé à la Chambre il y a quelques jours. Il existe déjà plusieurs cas où l'on a utilisé le programme d'infrastructure à des fins politiques—loges privées dans un stade et autres choses semblables qui ne contribuent absolument pas au mieux-être général de la société.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, j'ai quelques observations et une question à adresser au député de Vancouver.

Dès le départ, je dirais que les libéraux n'ont pas de leçon à recevoir du Parti réformiste quand on parle des petites entreprises. Nous savons à quel point les petites et moyennes entreprises jouent un grand rôle dans l'économie. Nous l'avons dit maintes fois, et je le répète encore aujourd'hui. Au cours des dernières années, les petites et moyennes entreprises ont produit environ 85 p. 100 des nouveaux emplois de notre pays. Elles constituent un élément majeur de notre économie.

Toutefois, je conseillerais au député de Vancouver d'être prudent quand il parle simplement de réduire les impôts. Je sais que c'est une question délicate et qu'il arrive qu'on pousse trop loin dans le cas des entreprises. Je crois que c'est exagéré dans bien des cas. Cependant, quand il cite Hong Kong en exemple, je peux lui rappeler la situation des États-Unis, où le taux de chômage est d'environ 6,5 p. 100. À prime abord, cela semble bon, mais le prix à payer est énorme. En effet, les Américains ne réussissent pas à distribuer la richesse de façon un tant soit peu équitable. Dans ce pays, la pauvreté est un grave problème, d'ailleurs en train de tourner au désastre. La criminalité est aussi un problème, aux États-Unis, et c'est directement attribuable à la pauvreté.

Voici ce que je voulais dire au député. Quand il parle d'imposition, il devrait prendre en considération la notion de distribution de la richesse. Plus simplement, ne croit-il pas que la distribution de la richesse est importante? Laisserait-il les lois du marché s'en occuper, avec toutes les injustices qui s'ensuivraient inévitablement?

M. White (North Vancouver): Madame la Présidente, comme je dois être bref, je me contenterai de faire un commentaire sur la distribution de la richesse.

C'est bien connu que, si l'on prenait la totalité du revenu de tous ceux qui gagnent plus de 100 000 \$ par année pour distribuer cet argent aux pauvres, ceux-ci n'obtiendraient que quelques centaines de dollars chacun. À quoi bon prendre l'argent des riches à grands coups d'impôts sous prétexte de redistribuer les richesses? Cela ne fonctionne pas.

• (1520)

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges): Bonjour, madame la Présidente. Je vous félicite pour votre nomination. Je

tenais absolument à le faire, mais c'est la première fois que je prends la parole pendant que vous êtes au fauteuil.

Avant d'aborder la question, madame la Présidente, permettez-moi de préciser que, même si je suis un bavard impénitent, je ne prendrai que 10 minutes et mon collègue de Durham prendra la parole pendant les 10 autres minutes de la période de 20 minutes qui nous est accordée.

La députée de Mercier a présenté à la Chambre une motion voulant que «la Chambre déplore l'absence de vision et de mesures concrètes du gouvernement en ce qui a trait aux politiques de création d'emplois.»

C'est une motion formidable. Grammaticalement, elle est certainement sans faute. Tous les mots sont à la bonne place. Selon la procédure, elle est irréprochable. Sa forme respecte les exigences de la Chambre. Enfin, elle est indéniablement politiquement correcte, puisqu'elle est conforme à ce que fait habituellement l'opposition. Selon cette motion, nous faisons trop peu, il faut davantage.

Cette motion est donc correcte quant à la procédure, à la politique et à la grammaire. Elle possède donc trois des quatre caractéristiques qu'exige le test déterminant qu'il faut appliquer à toute motion devant être présentée à la Chambre, mais il en reste une quatrième. La motion est-elle essentiellement correcte? Est-elle correcte quant au fond?

Comme d'habitude, le député de North Vancouver est à la Chambre et ses signes de tête énergiques me font penser qu'il est de connivence avec la députée de Mercier. Il doit avoir rédigé la motion. Il est très satisfait du libellé, de sorte que je le contrarie en laissant entendre que la motion n'est pas absolument parfaite.

Jusqu'où voulez-vous que je pousse la courtoisie? J'ai déjà reconnu qu'elle était bien rédigée, madame la Présidente. J'ai déjà dit que la motion était correcte au moins aux trois quarts, ou à 75 p. 100.

Examinons les 25 p. 100 qui restent. La motion est-elle essentiellement correcte? C'est comme si on soulignait la pauvreté d'un homme riche, mais cela n'en fait pas un pauvre. On peut pleurer sur la faible teneur d'alcool de sa bière, cela ne fera que diluer encore davantage la boisson. Cela ne prouve rien.

Je dirais à la députée que la meilleure chose à faire, avant de vous précipiter pour vous plaindre et pleurer sur votre sort, est de faire analyser la bière afin de déterminer la nature exacte de ce que vous allez déplorer, afin d'être bien sûre que vous savez de quoi vous parlez avant de commencer à vous lamenter et surtout avant d'aborder la question.

Quels sont certains des faits indéniables? Il y en a plusieurs, mais il y a un mot dans la motion que j'aime bien, c'est «vision». Une vision, c'est une façon de percevoir l'avenir. Cela laisse entendre que quelqu'un avait une idée de ce que l'avenir devrait nous réserver. Alors, il faut se demander: «Qui est l'auteur de cette résolution?» Officiellement, c'est ma collègue, la députée de Mercier, mais ce pourrait être son leader parlementaire.